

Cent ans

Cette fois nous y sommes ! Du moins à une petite portée de main : l'année 2007 marquera pour la Société d'art public cent ans d'existence. En effet, c'est en 1907 que notre société a vu le jour, à partir de son ancêtre la Commission d'art, fondée en 1901 au sein de l'Association des intérêts de Genève. A la lecture des procès verbaux des premiers comités, il est intéressant de constater que les mêmes sujets nous préoccupent aujourd'hui encore : la rade, la campagne, le mobilier urbain, les édifices, le quartier de Coutance et bien d'autres édifices marquants.

En 1935 une résolution commune entre les « Amis du Mouvement pour l'architecture moderne » et la « Société zurichoise de sauvegarde du patrimoine » scelle un accord sur la protection du patrimoine et la promotion de l'architecture contemporaine¹. Après les reconstructions d'après-guerre sans distinction, et au nom abusivement employé de « rénovation urbaine », des mouvements contre le démantèlement des anciens quartiers se manifestent dans toutes les villes d'Europe. A Genève, il faut attendre les années 60 pour que la Société d'art public soit reconnue d'intérêt public et obtienne la « qualité pour agir » auprès des tribunaux. La sauvegarde et la restauration des centres historiques deviennent des enjeux politiques incontournables. Puis vint la période des années 1970-1980 reconnaissant enfin le patrimoine du XIX^e siècle, alors que nous sortions à peine du « plan Biermann » des années 1960 où le « tout-à-la-voiture » risquait de porter une atteinte irréversible aux rives de la rade et du Rhône.

La prise de conscience des méfaits de la *tabula rasa* donna naissance à une critique plus collective d'un urbanisme aveugle à l'égard du patrimoine. Après quelques années plus attentistes, l'an 2000 ouvre une grande réflexion publique sur le patrimoine du XX^e siècle. La Société d'art public se lance alors dans des combats plus difficiles, plus complexes aussi et pas toujours compris. Si nous poursuivons sans relâche les buts que nous nous sommes fixés, nous voulons également participer, avec d'autres associations concernées par le patrimoine et l'environnement, aux projets futurs pour la région franco-valdo-genevoise.

Conserver, protéger, créer, développer, tel est notre engagement pour tendre vers une éthique de l'architecture et aider la société toute entière à promouvoir la protection des biens culturels.

Ce n'est pas sans émotion que nous allons célébrer notre centième anniversaire. Il rendra hommage à ceux qui ont œuvré pour le patrimoine et la gestion durable du territoire rural et urbain. Cette année du centième verra la Société d'art public changer de nom et devenir : **Patrimoine suisse, Genève**. Ce changement ouvre une perspective nouvelle pour notre organisation, une image unifiée, lisible et porteuse d'un engagement, dont les préceptes ont été formulés par Philippe Biéler, notre président central, dans cet appel : « Le patrimoine bâti est menacé de tous côtés, et l'intérêt des décideurs comme celui du public pour la belle architecture pourrait être nettement meilleur ! Nous devons donc considérablement renforcer notre activité, de concert aux plans local et national ». Il convient notamment que les actions des uns renforcent celles des autres pour créer une dynamique forte et prospective.

Le prochain numéro d'Alerte fera donc peau neuve... une nouvelle rédaction est en route. Elle marquera le passage au 100^e numéro, soit 25 ans de parution régulière. Nous rendons ici hommage à son fondateur Pierre Jacquet qui dans les astres du cosmos doit se dire en nous regardant : « voilà une idée qui a fait bien du chemin, voyons quelles étoiles pourrais-je encore leur envoyer ? ».

C'est dans cet élan que nous vous souhaitons, chers amis et amis du patrimoine, de bonnes fêtes de Noël et vous adressons nos meilleurs vœux pour cette année jubilaire.

Marcellin Barthassat, président
Catherine Courtiou, vice-présidente
Jean-François Empeyta, vice-président

¹Résolution publiée dans la revue *Weiterbauen*, n° 6, décembre 1936.

La Société d'art public change son nom

Loi de surélévation : un accord en vue ?

Une erreur urbanistique à Balexert

Reduction drastique de l'aide à l'entretien du patrimoine construit

Les Genevois malades de la Rade

Hommage à Giancarlo de Carlo pour qui créer c'est résister !

Balade d'automne à Moudon et Grandson

La Société d'art public change son nom

Assemblée générale

Nous avons convié nos membres jeudi 30 novembre dernier pour répondre à une demande émanant de l'organe central de Patrimoine suisse: le changement de nom de notre société. Le Comité central et l'Assemblée des délégués (représentés lors de cette assemblée respectivement par Christian Bischoff et Isabelle Claden) des différentes sections cantonales estimaient en effet qu'il serait profitable à l'ensemble des sections et aux actions que chacun mène dans son canton de s'identifier par le même nom. Ainsi, les cantons suisses alémaniques ont pris le nom de « Heimschutz » et les sections romandes de « Patrimoine suisse » en associant le nom du canton (le Tessin fait encore exception, car sa composition diffère encore des autres organes). Pour le canton de Genève, le nouveau nom proposé est:

PATRIMOINE SUISSE, GENÈVE

Les motifs du changement

Le Président a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents et a exposé les motifs de ce changement, déjà approuvé par le comité genevois. Le souci d'unifier toutes les sections autour d'une même appellation date de plusieurs années. Cette harmonisation a pour but de consolider notre image tant au plan cantonal qu'au plan national. Il est vrai qu'à Genève le nom de « Société d'art public » est bien connu, et depuis bientôt 100 ans ! Mais le fait de changer notre nom ne changera en rien nos motivations. Au contraire, endosser un nom porteur aussi au niveau national ne pourra que renforcer notre action de sauvegarde du patrimoine, d'autant plus que celui-ci, dans un sens large comprenant le bâti, le paysage et l'aménagement du territoire, est bien en danger dans toute la Suisse. Nous proposons ce changement aujourd'hui en vue de le pratiquer dès l'année 2007, année du 100^e anniversaire de notre société genevoise.

Questions, réponses, débat et vote

Le débat s'est poursuivi par quelques interventions de nos membres. La question de la langue a été évoquée puisque l'organe central se trouve à Zürich et que tous les cantons sont concernés. Il a été décidé depuis longtemps déjà, qu'au sein de notre organisation, chacun s'exprime dans sa langue. Ainsi, tout le courrier qui émanera du secrétariat genevois pour nos membres sera exclusivement en français. Par contre, les communications de la centrale aux différentes sections seront faites dans les quatre langues nationales.

Certains craignent que le nouveau nom soit trop vague, car le mot « patrimoine » inclut des domaines bien différents de celui du bâti. Cette remarque est pertinente, mais notre action définira rapidement le patrimoine que nous défendons !

La votation qui a suivi n'a laissé aucun doute puisque le changement de nom a été accepté par toute l'assemblée à l'exception d'une abstention. Il faut ajouter aussi que notre secrétariat avait reçu un grand nombre de courrier de membres qui, s'excusant de ne pas pouvoir venir, souhaitaient néanmoins tous faire part de leur approbation. Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont pris position, cela dénote votre intérêt et nous vous en sommes reconnaissants.

Le centième anniversaire en 2007

Avant de libérer l'assemblée, le président a évoqué brièvement les activités de l'année prochaine autour de notre 100^e anniversaire. Pour marquer cette année, une importante publication autour du patrimoine architectural du XX^e siècle est en cours. Nous avions publié en 1985 un guide présentant l'architecture du XIX^e siècle au travers de 12 promenades. Le nouvel ouvrage consacrera environ 400 objets contemporains au travers de 10 parcours en ville (par quartiers), 3 visites dans le canton et une liste de plusieurs objets indépendants. Nous espérons que ce livre paraîtra à la fin 2007.

L'anniversaire lui-même sera célébré au cours de l'automne. A cette occasion, nous proposerons un concours, des conférences, visites, stands... le tout dans un lieu de rencontre convivial où il sera possible de se restaurer. Le projet est géré par un groupe de travail composé de membres de notre comité. Cependant, pour mener à bien ce programme, nous avons besoin de votre aide. C'est pour cela que nous lançons un **APPEL À TOUS NOS MEMBRES** afin que les personnes intéressées rejoignent les différents secteurs de l'organisation. Il s'agit de:

- l'installation et l'intendance de la buvette dans l'espace de rencontre;
- la programmation des manifestations et de l'animation de l'espace de rencontre;
- l'organisation de conférences, visites et débats;
- l'organisation du concours (lancement en avril);
- les contacts avec la presse et les médias.

Nous invitons toutes les personnes intéressées à contacter le secrétariat au 022 / 786.70.50.

L'assemblée est conclue par un verre de l'amitié.

Claire Delaloye Morgado

Loi de surélévation: un accord en vue?

Depuis l'aboutissement du référendum le Conseil d'Etat a invité les différents représentants du comité référendaire, les auteurs du projet de loi et les services du Département des constructions DCTI se sont réunis depuis le mois de mai 2006 sur invitation du Conseil d'Etat pour discuter de propositions en vue de la construction d'un accord consensuel. Mais l'accord n'est pas encore signé contrairement à ce qu'il a pu laisser entendre la Tribune de Genève dans son édition du 8 décembre 2006.

Notre prétable de « sortir la 2^e zone » de la nouvelle loi sur les surélévations a été entendu. L'un des points importants admis par le « Groupe de négociation » serait de cartographier la 2^e zone (voire une partie de la 3^e zone) par quartier pour identifier les secteurs ou édifices pouvant être surélevés. Ces plans devraient être soumis au préavis de la Ville de Genève et adoptés par le Conseil d'Etat.

La dernière séance de négociation a eu lieu le 24 novembre dernier sous la présidence de Mark Muller, chef du DCTI. Le « Groupe de négociation » s'est mis d'accord sur plusieurs points importants qui devraient se traduire par un nouveau projet de loi par le Conseil d'Etat. Sa teneur devrait pour l'essentiel retenir les éléments suivants:

- Respecter la notion d'ensemble et l'architecture des toitures en pente.
- Cartographier et inventorier les secteurs possibles en 2^e zone, voire dans certains secteurs adjacents de la 3^e zone, voir dans les quartiers construits avant 1941.
- Rendre le préavis de la CMNS contraignant ou obligatoire pour toute surélévation.
- Enumération des dispositions légales, comme la loi Blondel, le plan de site de la rade et d'autres dispositions de protection du patrimoine.
- Hauteur d'immeuble déterminée par rapport à la largeur de rue.
- Gabarit maximum fixé à 30 mètres en 2^e zone et 27 mètres en 3^e zone, si la distance entre les bâtiments le permet, sans attique habitable.

In fine il appartiendra aux différentes parties impliquées d'en référer à leurs bases pour soumettre le futur projet de loi du Conseil d'Etat. Un important travail de mise au point des règles est en cours d'élaboration. Un accord final pourrait intervenir d'ici mars-avril 2007. La construction d'un compromis acceptable semble être en bonne voie au sein des délégations représentées dans cette délicate négociation

Marcellin Barthassat

Erreur urbanistique à Balexert

Le Centre Balexert a déposé un projet qui prévoit une extension par-dessus la route de Meyrin, sur toute la longueur de la façade du bâtiment existant, et exige une concession d'occupation du domaine public. L'objectif déclaré est d'améliorer les accès au centre commercial depuis les arrêts du tram sur la route de Meyrin. Si cet objectif est louable, sa mise en œuvre par la construction d'un immeuble sur la route apparaît pour le moins problématique.



Vue aérienne de la route de Meyrin (photo Max Oetli, DAEL 2004).

La route de Meyrin a été réalisée vers 1760. C'est, avec les axes St-Genis – Fort l'Ecluse et St-Genis – La Faucille, une des grandes voies royales tracées dans le Pays de Gex par les ingénieurs français des Ponts et Chaussées. Elle a conservé le tracé très rectiligne si caractéristique des routes d'ingénieur du XVIII^e siècle, même si des réaménagements successifs l'ont progressivement dépouillée de son caractère. C'est aujourd'hui un axe de transit sans qualité, indigne de sa vocation de voie d'accès principale à Genève. Comme le prévoit le plan directeur cantonal, l'installation du tram doit être l'occasion de doter cette voie d'un aménagement à la hauteur de son histoire, comme cela a été le cas à la rue de Lausanne et à la route des Acacias. Le projet d'extension compromet irrémédiablement cet aménagement, transformant l'axe en un tunnel sur près de 130 m, bouchant totalement la perspective exceptionnelle qu'offre le tracé et menaçant le rideau d'arbres qui accompagne la voie sur son côté sud.

Au-delà de l'aspect historique et patrimonial, il paraît tout à fait disproportionné de vouloir construire un immeuble culminant à près de 18 m au-dessus de la chaussée, soit deux niveaux commerciaux offrant plus de 6000 m² de surfaces, pour, rappelons-le, améliorer les accès au centre commercial. L'appropriation du domaine public par le domaine privé doit rester exceptionnelle et répondre à de réels impératifs, ici inexistant. C'est pourquoi la SAP s'est opposée à cette erreur urbanistique et a demandé que le projet soit revu et considérablement redimensionné.

Anita Frei

Réduction drastique de l'aide à l'entretien du patrimoine construit

Dans sa sagesse infinie, la Confédération a programmé la réduction massive des aides à la rénovation d'objets protégés: de 36 mio en 2002, les montants destinés au patrimoine ont été réduits à 26 mio pour 2006, à 20 mio pour 2007 et 16,5 mio à partir de 2008, tout ceci pour tenir le programme d'allègement des finances fédérales.

La Suisse n'est pas la seule à avoir découvert la vertu des économies, de nombreux autres pays européens, entre autres, ont versé dans le même travers; on peut parler d'un phénomène de mode.

Est-on sûr cependant que ce resserrement des cordons de la bourse soit aussi bénéfique qu'il y paraît à première vue? Sait-on:

- Que le « tourisme des villes », pas uniquement des villes d'art, Bruges, Venise, Florence mais aussi des capitales, Paris, Londres, Vienne, et d'autres centres actifs, Barcelone, Milan, Munich, tous dotés d'un fort patrimoine historique, génère des revenus considérables par l'afflux des visiteurs, des revenus plus importants que ceux des stations d'été ou d'hiver car étalés sur toute l'année?
- Que ce tourisme peut représenter une part importante du produit national?
- Qu'il représente un retour sur investissement élevé?
- Que ces sources d'attraction ne sont pas délocalisables?
- Qu'il permet à des milliers de personnes de vivre: employés d'hôtels, restaurants, cafés, chemins de fer, avions, autocars, trams, taxis, conservateurs et gardiens de musée, nettoyeurs, agences de voyage (je m'arrête là car la rédaction me limite les lignes)?
- Qu'il permet à des milliers de gens de vivre de l'entretien et de la restauration du patrimoine bâti: architectes, ingénieurs, artisans et ouvriers qualifiés du bâtiment?

Sachant aussi que l'attractivité de ces lieux peut décroître dramatiquement par le manque d'entretien et la désaffection du patrimoine bâti, est-il bien raisonnable de s'engager – aveuglément – dans cette voie en ne voyant que le court terme et en ne réalisant pas que le **PATRIMOINE EST UN ATOUT ET NON UNE CHARGE!**

La Confédération veut-elle réellement s'interdire des sources de revenus étrangers, créer de nouveaux chômeurs, voir disparaître des savoirs et des savoir-faire, se dégrader ou disparaître notre patrimoine?

Si OUI, nous sommes sur la bonne voie.

Merci, Confédération.

François Cuénod

Commentaire

Si Genève veut conserver son attractivité urbaine, cernée par « une si belle campagne », elle ferait bien de ne pas trop imiter les mesures restrictives de la Confédération sur la protection de l'environnement naturel et construit. La politique des « coupes » est toujours arbitraire pour ceux qui la subissent, et il est bien connu que les domaines de la culture ou du patrimoine passent toujours en priorité des « ceux qu'on laisse-tomber »... Pourtant, la sauvegarde des biens culturels constitue un des piliers dans l'équilibre d'un développement futur si proche, mais fragile.

Messieurs les magistrats Hiler, Muller et Cramer attention à ne vous priver des moyens promis dans votre discours de Saint-Pierre sur l'efficacité, la confiance et la gestion commune. Si nous avons bien compris que l'aménagement du territoire est un enjeu de société à l'échelle régionale, l'entretien du patrimoine bâti est tout aussi nécessaire, notamment par rapport à la connaissance et aux savoirs faire des différents domaines concernés. En d'autres termes la Société d'art public est très inquiète de la diminution des forces et des ressources pourtant nécessaires à la gestion des édifices et sites classés au sens de la LPMNS.

Nous pensons qu'il est de grande actualité de mener une politique prospective du patrimoine qui soit à la hauteur des ambitions attendues pour la ville et son agglomération. A court terme, cela serait bénéfique sur l'acceptabilité des grands projets pour Genève.

Marcellin Barthassat

Giancarlo De Carlo pour qui créer, c'est résister !

Il nous a quittés l'été dernier à l'âge de 85 ans. Il était resté proche de l'École d'Architecture de Genève depuis les années 70, au moment où la MASS (organisation étudiante) l'invitait pour s'exprimer sur les bases d'un nouvel enseignement de l'architecture, sur son ouvrage, la «pyramide renversée» (1968) et sur la nouvelle forme d'urbanisme qu'il était en train d'inventer avec les gens d'Urbino.



Vue aérienne d'Urbino. Les bâtiments avec des interventions de GDC sont entourés de lignes blanches.

Une pensée sur l'architecture ancrée dans une pratique et une action

Figure charismatique en Italie mais aussi au sein de courants critiques de l'architecture européenne depuis plus d'un demi-siècle, De Carlo était un intellectuel engagé qui se méfiait des jeux de pouvoirs et de «l'architecture spectacle». Proche des milieux anarchistes, il ne cachait pas que son architecture était imprégnée de cette «*croissance en une liberté active*». Prolongeant le courant créatif du Team X, son caractère anti-conventionnel et égalitaire, De Carlo créait en 1976 l'ILA&UD (International Laboratory of Architecture and Urban Design). En 27 ans d'existence, ce laboratoire de projets qui revendiquait de n'être ni une école ni un cours d'été, accueillait, dans un esprit d'ouverture et de curiosité réciproque, des générations d'étudiants et d'architectes. Trop à l'étroit dans les revues existantes, De Carlo créait en 1977 «*Spazio e società*», dont il dirigea une centaine de numéros. Récemment, il légua l'ensemble de ses archives au Musée d'art moderne-centre de création industrielle de Paris et au printemps 2004 une exposition lui était consacrée au Centre Pompidou.

«*Nous ne pouvions accepter que le rôle de l'architecture se limite à celui de la fabrication d'objets. Nous estimions qu'il fallait plutôt transformer l'environnement, pour améliorer la condition humaine* » GDC, des lieux, des hommes p. 39.

Un dialogue constant qui enrichit les uns et les autres

Proche du Team X, De Carlo, ne s'aligna jamais sur les positions des Smithsons ou des Hollandais Van Eyck, Bakema ou Hertzberger, mais défendait avant tout une architecture qui s'adapte à la complexité des formes sociales et culturelles du lieu et qui s'ouvre à une diversification des modes d'associa-



Résidences universitaires réalisées entre 1962 et 1983, Urbino.

tions humaines. De Carlo posait comme postulat que toute intervention architecturale s'opère sur un territoire déjà habité. Il appelait «participation» le processus de mise au jour de significations déjà présentes dans une communauté. Ce temps partagé avec les futurs habitants il le mit en oeuvre à deux reprises, pour l'ensemble de logements de Terni, (Ombrie, 1969), et celui de Mazzorbo (lagune de Venise, 1979-1985).

Mais si De Carlo était convaincu que «l'écoute active» est un élément essentiel de la conception, il reconnaissait aussi que cet idéal ne peut pas toujours être appliqué. Ainsi, dans le cas de grands projets d'urbanisme, la participation doit s'appuyer sur le site, la densité socio-politique cédant la place à une perception topologique.

«*C'est dans le territoire que l'humanité peut trouver des traces de son passé et des signes pour le futur, les indices de ses succès et de ses échecs, les causes de ses aspirations, tous les paramètres qui permettent de comprendre d'où elle vient et quel objectif elle peut se fixer pour l'avenir*». GDC, des lieux, des hommes p. 56.

De Carlo adapte la cité de Raphael et de F. di Giorgio Martini à la situation contemporaine

Urbino, petite ville de la région des Marches, constitua son plus grand laboratoire et le plus abouti. Appelée dès 1952 pour agrandir l'université, De Carlo y travailla durant un demi-siècle, intervenant dans les différentes strates de la ville et de son territoire. S'appuyant sur les mécanismes de transformation dans le temps, il proposa des solutions urbanistiques et architecturales qui prolongent l'équilibre entre structure urbaine et paysage. En lisière de la ville, l'architecte réalisa des résidences universitaires en prenant comme élément de base le plus petit espace habité – la chambre – lui associant un vaste choix d'espaces conviviaux. Par le biais des jeux de volumes et de matériaux simples, il réussit à créer un ensemble qui s'inscrit subtilement dans le paysage.

De Carlo intervint également à de nombreuses reprises dans le centre historique en insérant de nouvelles fonctions dans les bâtiments du XVII^e siècle. Qu'il s'agisse de l'amphithéâtre de la faculté des sciences et de l'éducation *Il Magistero* (1968-76) qui capte la lumière latéralement, ou du parking souterrain *Mercatale* (1969-72) avec ses longues prises d'éclairage zénithale, l'architecture de De Carlo se caractérise par un travail approfondi en coupe afin de favoriser l'apport de lumière naturelle.



L'enseignement de projet de Giancarlo De Carlo à l'ILA&UD, 1992 (archives GDC).

Protéger l'environnement c'est l'intégrer dans un processus de transformation

Dans les années 90, De Carlo fut chargé de dessiner un deuxième plan d'urbanisme sur l'ensemble de la région d'Urbino qui n'est que fort peu connu. Au cours de ces deux dernières décennies, il s'intéressa beaucoup à la notion de «territoire». Sa conception globale du territoire considère les systèmes urbains, comme des composantes, au même titre que d'autres, celles de la culture rurale et des systèmes naturels, que l'on peut déchiffrer et réorganiser de façon à rétablir leur cohérence et leur équilibre. Ainsi chaque territoire possède sa propre identité tissée à partir des innombrables rapports qui se sont noués entre chacun de ses éléments. De Carlo, soulignait l'urgence de prendre conscience «que protéger l'environnement naturel, signifie l'intégrer dans un processus de transformation, c'est-à-dire qu'il ne faut pas cesser de le modeler»¹.

Béatrice Manzoni

¹ Ibid, p. 9 IILAUD's second year at San Marino, reading and design of the territory 2, IILAUD 1995, San Marin, 1996.

Les Genevois malades de la Rade

Un mal qui répand la terreur,
Mal que le Ciel en sa fureur
Inventa pour punir Genève de sa morgue,
La Rade (puisque'il faut l'appeler par son nom),
Qui excite, suscite, du Jura aux Voirons
De vains discours ronflants comme de grandes orgues.

Le premier front, en embuscade,
Voudrait qu'un grand pont parade
Au beau milieu de notre Rade...
Pour mieux chanter la sérénade?
Que nenni, rétorquent, maussades,
D'autres qui, plutôt qu'un pont fada,
Vantent le chic d'un fier tunnel, oui, sous la Rade!

Las, les années passaient,
Souvent on ergotait,
Toujours on disputait,
Rien ne se décidait...

Un beau jour, on voyait:
Ladite traversée
Enfin on enterrait!

Mais c'était sans compter les bêtes politiques
Qui toujours revenaient, ma foi, c'est presque un tic,
Dans l'espoir d'amener des voix à leur boutique.

Renard arrive, le premier,
Relance le débat sur cette traversée :
Une solution neuve pourrait être étudiée,
Ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre.
«*Tant pis, médite-t-il, si mes verts camarades
Se sentent bafoués: au lac les jérémiades!
L'idée pourrait flatter mes bons Vieux-Grenadiers!*»

Le paon vient à son tour et dit:
«*Je veux pour cette Rade inventer une exquise
Architecture, et dessiner des marquises
Qui envoient toutes ces guinguettes,
Directement aux oubliettes.
Ce mobilier urbain, résistant à la bise,
Galvanise aujourd'hui et pour l'éternité
Mon nom - laissez que je vous dise:
Tout Genève s'émeut pour les ferrazinettes!*»

Surgit le coq, ébouriffé par la vitesse,
Qui veut dire son mot, aussi, avec hardiesse.
Il est prêt à sauver les quais de la cacade :
«*Assez de galéjades, trêve de rigolades.
Cessons de bricoler des abris pour grillades.
Taisez-vous, moi je sais ce qu'il faut pour la Rade,
De l'audace, pardi, voyez l'art des Cyclades.*»

A son aide survient la palombe en campagne ;
Elle aussi voudrait qu'on les brûle
Ces horripilants édicules
Qui sont vraiment trop ridicules:
«*Vite, au référendum, et sabrons le champagne!*»

Ses mots sont comme une allumette:
Voilà Genève qui s'enflamme,
L'Entente qui caquette,
La Gauche qui réclame,
Les voilà repartis – las – pour un autre drame.

Comment pourrait-on donc sortir de la panade
Et enterrer enfin ces vaines engueulades?
Comment imaginer, dans cette République,
D'apaiser les conflits, de renoncer aux piques?
L'équation est mathématique,
Fi, tous les deux ans évitons
Que l'objet vire au politique:
Sautons l'année des hannetons!

Fable apocryphe de Jean de La Fontaine,
éditée par Fabienne Bouvier Vallotton



visite Balade d'automne

MOUDON

Historique

De son époque romaine, Moudon a la disposition du « castrum », sa Ville haute étant perchée sur une étroite langue de terre fort élevée. Elle fut ensuite administrée par l'évêque de Lausanne (qui, à l'époque, tenait du juge et du leader économique), puis par les comtes de Genève. Capitale administrative du Pays de Vaud savoyard, au XIII^e siècle, elle connut un fructueux développement.



Les membres de la SAP devant la « maison bernoise » à Moudon (photo CDM)

Ville haute

Cette partie de la ville présente encore la disposition typique médiévale : de petites maisons étroites qui comportaient, à l'origine, des portiques d'arcades, sortes de balcons intérieurs. Bouchées au cours du temps, certaines de ces ouvertures en arcades ont été heureusement redécouvertes. Au bas de la Ville haute, une grande maison dite « Maison bernoise », au toit débordant en auvent et pilier de bois, rappelle étrangement les maisons de l'ancienne Genève.

Eglise Saint-Etienne

Située à la limite de la Ville basse, l'église s'intégrait au mur d'enceinte d'alors. Important édifice gothique du début du style rayonnant, il s'éleva de 1280 à 1330, construit par des maçons savoyards ayant travaillé en Angleterre. Revenus au « pays », ils ramenèrent l'idée d'une grande baie au fond du chœur. Aux environs de 1500, des artistes genevois collaborèrent aux peintures murales et les stalles savoisienues de la fin du XV^e siècle ressemblent à celles de la cathédrale Saint-Pierre de Genève.

Maisons des seigneuries

Les seigneurs avaient généralement une maison de ville qui s'élevait en tour de prestige dont les fenêtres étaient plus hautes à chaque étage. Au-dessus d'un rez enterré et d'un rez supérieur, le premier était le bel étage où habitait le seigneur lors de son séjour en ville. Il rendait la justice dans une grande salle au deuxième étage.

Nous avons eu le privilège de visiter l'une de ces maisons du XVII^e siècle, le château de Billens ou d'Estavayer, actuellement privé. Au troisième étage, une petite salle est décorée de peintures au plafond, très bien conservées, représentant les Vertus cardinales (Courage, Justice, Prudence, Tempérance) rappelant celles des fermes fribourgeoises toutes proches. Une dépendance rurale accompagnait ces maisons seigneuriales.

Familles

Des temps anciens, on retrouve aujourd'hui encore les noms des familles Dutoit, Estavayer, Genève-Lullin, Brailard (des maçons), Cerjat, Denezzy (évoqué par Ramuz), Bur-

and, dont Eugène peintre (1850-1921) a son musée dans la Ville haute.

Château de Vuissens

Intermédiaire dans la journée de visites, un repas délicieux a été servi aux visiteurs de la SAP dans ce petit château (XII^e-XVI^e siècle) en bonne voie de restauration.

GRANDSON

Grandson est surtout renommé pour son château, une des plus grandes forteresses de Suisse, qui recèle un riche trésor abandonné par Charles le Téméraire à la bataille de Grandson en 1476. Cependant, le but de notre visite était :

L'ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Du prieuré bénédictin au XIX^e siècle : Dès le XV^e siècle, Grandson fut le siège d'un prieuré bénédictin qui dépendait de l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne. L'édifice roman (XII^e siècle) fut enrichi d'un chœur gothique, carré, avec une grande baie, comme à Moudon, grâce à une donation d'Othon Ier de Grandson qui organisa la création de plusieurs monastères, dont la chartreuse de La Lance que nous avons visitée lors d'un précédent voyage. Au XVI^e siècle, l'adoption de la Réforme entraîna la suppression du monastère, puis, au XIX^e siècle, des modifications entraînèrent une néo-romanisation.



Grandson, la « Mise au tombeau » (photo CDM).

Restaurer, oui, mais comment ? L'architecte responsable des travaux et les différents intervenants se sont trouvés face à deux handicaps majeurs : pas de documentation historique et un budget, quoique important, qui ne comprenait pas les travaux archéologiques. Un des soucis majeurs de l'architecte a donc été de ne pas entraver d'éventuelles fouilles futures. Il a donc opté pour un sol permettant une réouverture, ce qui excluait la pierre. Le choix du nouveau sol, qui surprend au premier abord, mais s'explique donc, a été du métal (de 1 cm d'épaisseur) de couleur anthracite.

Architecture et décoration : La nef centrale, très haute, est couverte d'une voûte en plein cintre retombant sur des colonnes d'origine romaine qui supportent de très beaux chapiteaux romans historiés originellement polychromes : saint Michel terrassant le dragon, le tireur d'épine, la Vierge avec saint



Grandson, chapiteau du « Tireur d'épine » (photo CDM).

Hugues de Cluny. Jean-Daniel Blavignac, genevois, est venu dessiner ces chapiteaux. Des rinceaux de feuilles et de fleurs décorent la voûte (s'interrompant au milieu de la nef, ce qui laisse supposer qu'un jubé partageait peut-être l'église à l'origine), et deux scènes principales ornent les chapelles latérales : « le Christ Eucharistie » et « la Mise au tombeau » de la 1^{re} moitié du XV^e siècle. La restauration a très bien mis en valeur l'intérieur de l'église.

Façade d'entrée : Ce qui surprend le plus – et choque certains – est la conception des travaux sur cette façade. Trois théories s'opposaient : reconstituer les parties abîmées (donc faire du « faux vieux »), clairement moderniser (voir la charte de Venise), ou trouver une troisième voie, ce qui fut choisi. Par exemple, les sculptures représentant les quatre Évangélistes avaient été rabotées par le temps ; elles ont été remplacées par des plaques de métal aux tons changeants, suggérant des personnages, disposées en losange, comme à l'origine, autour de la rosace. La porte d'entrée, un arc roman refait au XIX^e siècle, comporte en son centre un agneau mystique. Lors de la dernière restauration, l'entourage de la porte est peint en gris foncé, ce qui donne une impression de dureté, accentuée par le contraste avec le blanc de la façade. Le caractère fâcheux de cette impression est encore souligné par le voisinage de l'ancien Hôtel de Ville, de pierre claire avec des bordures d'un ocre traditionnel. Ce dernier est surmonté d'un amusant fronton aux armes de la ville (1779) : un soleil à visage humain entre deux sauvages en pagne et portant une massue.

« La critique est aisée, mais l'art est difficile » a dit Destouches. Il est aussi vrai que la restauration pose des problèmes spécifiques, difficilement imaginables. Mais, heureusement, l'intérieur de l'église, les murs, la voûte ainsi que les décors peints ont été restaurés avec art. Nous avons tous été remplis de la plus grande admiration.

Jacqueline Richez

Remarquable ouvrage sur le patrimoine : « Les maisons rurales du canton de Genève »

On l'attendait depuis quelques années, l'ouvrage est sorti d'impression aux Editions Slatkine et Société suisse des traditions populaires. Les auteurs Isabelle Roland, Isabelle Ackermann, Marta Hans-Moëvi et Dominique Zumkeller ont travaillé depuis plusieurs années. Ils nous font découvrir de multiples bâtiments et ensembles ruraux. L'architecture et les techniques constructives sont bien documentées et permettent de mieux comprendre les savoirs faire, les implantations, les formes et les matériaux utilisés, tout ce qui a formé ces lieux habités dans l'espace rural du Genevois.



Ferme agricole, hameau de Sienna (photo MBA)

« Cette campagne, plutôt fertile, fut très tôt dévolue à la polyculture, champs, prés, vignes, vergers et jardins potagers se côtoyant jusqu'au début du XIX^e siècle au sein d'une même exploitation. Les plus anciennes maisons paysannes conservées datent de XV^e et XVI^e siècles. Elles présentent déjà les caractéristiques qui perdureront jusqu'au début du XIX^e siècle » (in présentation dépliant). La publication de cet ouvrage est sans conteste une contribution importante à la sauvegarde et l'entretien du patrimoine, composante indissociable de l'aménagement du territoire.

Commande du livre : édition Slatkine 5, Chaudronniers CP 3625 1211 Genève 3



Assemblage, Vrin aux Grisons, 2006 (Photo MBA)

Editeur

Société d'art public (sap.geneve@bluewin.ch), section genevoise du Patrimoine suisse www.patrimoinesuiss.ch

Président

Marcellin Barthassat, 10, ruelle du midi, 1207 Genève

Groupe de rédaction

Marcellin Barthassat Cecilia Maurice de Silva Fabienne Bouvier Vallotton Jacqueline Richez Claire Delaloye Morgado

Avec la collaboration de

François Cuénod Anita Frei Catherine Courtiau Béatrice Manzoni Jean-François Empeyta

Secrétariat

Claire Delaloye Morgado, permanence du lundi au jeudi matin. Tél.: 022 786 70 50 e-mail: sap.geneve@bluewin.ch

Mise en pages

Compotronic SA, Areuse-NE/info@compotronic.ch

Impression

Imprimerie Médecine & Hygiène, sous la direction de J.G. Ceccconi

© 2006 Toute reproduction, de tout ou partie, de la présente publication est interdite sauf accord exprès de l'éditeur.

LE PATRIMOINE A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN !

Adhérer à la Société d'art public, section genevoise de Patrimoine Suisse

Nom :
Prénom(s) :
Année de naissance :
Profession :
N°, rue :
Code postal, lieu :
Date :
Signature :

1. Membre effectif, affilié à Patrimoine Suisse et recevant les revues Alerte et Sauvegarde
minimum Fr. 60.-/ couple Fr. 70.-/ collectif Fr. 95.-

2. Membre étudiant : minimum Fr. 40.-

SOCIÉTÉ D'ART PUBLIC
10, ruelle du Midi
Case postale 3660
1211 Genève 3
Tél. (matin) : 022 786 70 50
E-mail : sap.geneve@bluewin.ch